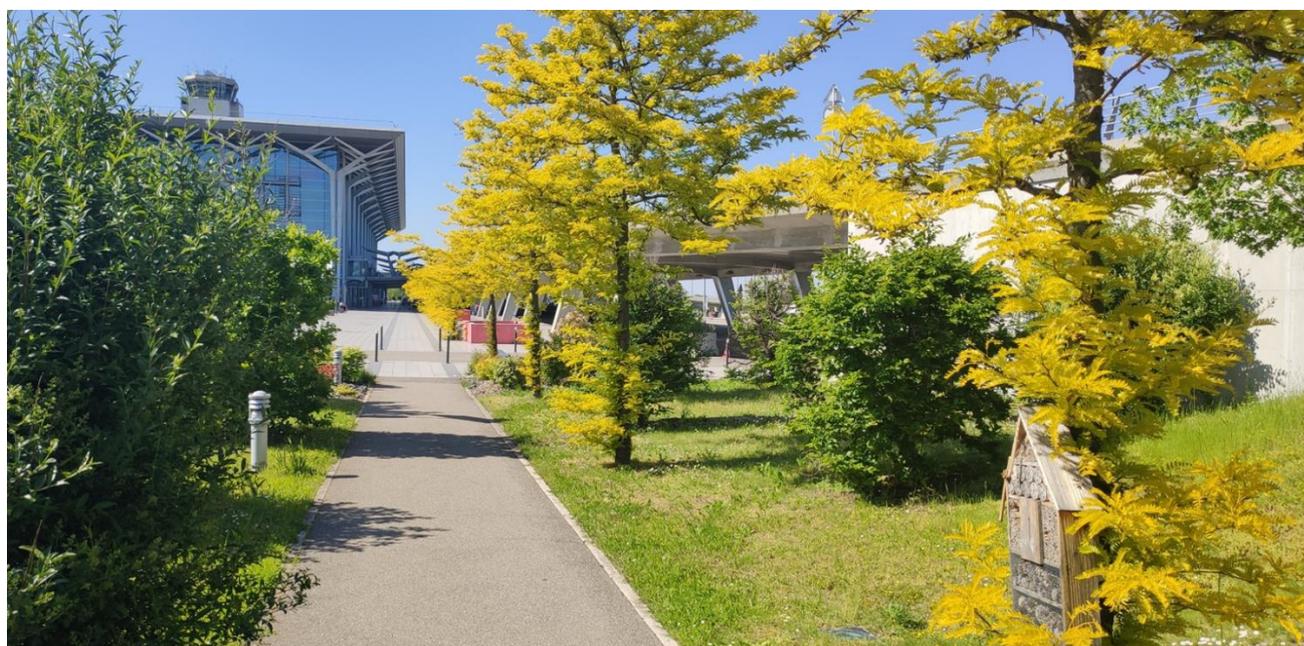


Feuille de route pour la réduction des émissions de CO₂

(État juillet 2022)



Feuille de route pour la réduction des émissions de CO2

N°	Mesures mises en œuvre par l'Aéroport pour réduire les émissions de ses propres infrastructures (scopes 1 et 2)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement	Impact sur la diminution des émissions (en % des émissions)	Parties prenantes
1	Se fournir en électricité verte (électricité 100% renouvelable d'origine européenne)	2020	Mesure en place depuis mai 2020 - cette exigence fait depuis partie du cahier des charges pour l'achat d'électricité.	~25%	Aéroport; Partenaires sur la plateforme, Fournisseur d'électricité
2	Remplacer le chauffage à gaz par une solution neutre en CO ₂ (chaufferie biomasse du réseau de chaleur urbain de Saint-Louis)	2025	En 2022, connexion au réseau de chaleur existant (permettant de couvrir environ 30% des besoins en chaleur de l'aéroport avec une énergie d'origine locale et renouvelable) puis d'ici 2025 construction d'une nouvelle centrale sur le foncier aéroportuaire (permettant de couvrir la totalité des besoins avec une part renouvelable garantie à au moins 88%). En complément, il conviendra de remplacer au fur et à mesure également les chaufferies décentralisées par d'autres solutions.	~65%	Aéroport; Partenaires sur la plateforme, R-CUE (Déléguataire de service public pour le chauffage urbain de la ville de Saint-Louis)
3	Remplacement progressif de notre flotte de véhicules et autres engins par des véhicules à propulsion à énergies renouvelables	En continu d'ici 2030	L'aéroport possède une flotte d'environ 100 véhicules de toutes sortes. Aujourd'hui un peu plus de 10% sont des véhicules électriques, environ 50% fonctionnent au GNV (gaz naturel pour véhicules).	<10%	Aéroport
4	Recherche et limitation des fuites sur les installations de climatisation & remplacement progressif par des fluides frigorigènes moins impactants.	En continu d'ici 2030	Grâce aux contrôles réguliers, ces fuites sont très réduites et ne représentent qu'une petite partie des émissions des scopes 1 et 2 de l'EuroAirport.	<2%	Aéroport
5	Compensation des émissions résiduelles dans des projets de capture et stockage du CO ₂	Au plus tard en 2030	L'aéroport s'est engagé à compenser les émissions résiduelles de CO ₂ de ses propres infrastructures (émissions des scopes 1 et 2) dans des projets de capture et stockage du CO ₂ , afin d'atteindre zéro émissions nettes au plus tard en 2030.	Sans impact direct sur les émissions de l'aéroport, mais création de puits carbone ailleurs - si possible localement.	Aéroport

Feuille de route pour la réduction des émissions de CO2

N°	Mesures visant à réduire les émissions au niveau de la plateforme, y compris les émissions de l'Aéroport (scope 3)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement	Impact sur la diminution des émissions de la plateforme
A	Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PdMIE)	Commencer la démarche en 2022	PdMIE lancé en juin 2022. Enquête auprès des environ 6000 collaborateurs de la plateforme en cours.	Effets potentiels en cours de quantification.
B	Nouvelle liaison ferroviaire (NLF EAP)	Au plus tôt en 2032	Planification détaillée en cours par SNCF Réseau.	Calculs à mettre à jour suite à l'actualisation des données de déplacements.
C	Bus électrique pour la ligne 50 (BVB)	Dès automne 2022	En cours de mise en place par BVB, cofinancé par l'EAP pour la mise en place des stations de recharge des bus, permettra de remplacer des bus roulant principalement au gaz naturel par des bus fonctionnant sur batteries.	Réduction des émissions pour l'accès des passagers venant de Bâle, zéro émissions pour l'utilisation, car électricité 100% renouvelable.
D	Bornes de recharge pour véhicules électriques à destination des partenaires sur le site (entreprises, loueurs, etc.)*	Progressivement	En coordination avec les partenaires/clients présents sur la plateforme, actuellement 10 stations en place (8 publiques et 2 pour les clients).	Estimation des réductions difficile, mais recharge avec une électricité 100% renouvelable.
E	Restriction du temps d'utilisation des APU et roulage n-1 (n-2) moteurs à l'arrivée	2022	Arrêtés pour la mise en œuvre de ces mesures en préparation à la DGAC.	Réduction des émissions de la plateforme estimée à environ 5'000 tonnes eq. CO2/an.
F	Remplacement des GPU diesel par des eGPU fonctionnant sur batterie	Progressivement de 2022 à 2030	Coordination pour la mise en œuvre en cours avec Swissport, au moins 2 GPU remplacés par des eGPU chaque année, avec comme objectif d'arriver à atteindre les objectifs de la régulation "AFIR" du paquet "Fit for 55" de l'Union Européenne.	Zéro émissions pour l'utilisation, car électricité 100% renouvelable.
G	Elaboration d'une stratégie de parking durable	Fin 2022	Elaboration d'une stratégie de parking durable pour les parkings de l'Aéroport afin de réduire les émissions de CO2 liées à l'accessibilité terrestre de la plateforme.	Réduction des émissions à calculer une fois la stratégie et son impact sur l'accessibilité terrestre définis.
H	Incitation des passagers à compenser les émissions de leurs vols	2021/2022	Collaboration avec myclimate pour inciter les passagers et faciliter la compensation des émissions de leur vol. Mise en ligne sur le site de l'EAP en octobre 2021. Depuis mai 2022, des installations artistiques réalisées en collaboration avec des étudiants de 2 écoles d'art de la région ont été installées dans le terminal passagers pour renforcer la sensibilité des passagers aux impacts des voyages.	Sans impact direct sur les émissions de la plateforme, mais réduction indirecte des émissions via les projets soutenus et interaction avec les passagers en vue de les responsabiliser par rapport aux impacts de leur voyage.